Q&A sur les conséquences de la réforme fiscale en matière de Tax Accounting – Indications sur la comptabilisation des impôts différés dans les états financiers selon IFRS et Swiss GAAP RPC

La réforme fiscale RFFA, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020, aura des implications sur des postes fiscaux des états financiers établis selon des normes comptables. Dans son nouveau Q&A sur les conséquences sur la comptabilité fiscale de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), EXPERTsuisse s'exprime entre autres sur la comptabilisation des impôts différés selon les normes IFRS et Swiss GAAP RPC. Ce Q&A est disponible en français, en allemand et en anglais.

Lire la suite.

Lien(s) et téléchargement(s)

- News techniques: Q&A sur les conséquences de la réforme fiscale en matière de Tax Accounting – Indications sur la comptabilisation des impôts différés dans les états financiers selon IFRS et Swiss GAAP RPC
- Q&A sur les conséquences sur la comptabilité fiscale de la RFFA (07-2019)